



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System *Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent*

2017 - AVIS AUX NAVIGATEURS N° 5

RÉGION NIAGARA CANAL WELLAND

INTERFACE AVEC LES NAVIRES AUX ÉCLUSES

Les navigateurs sont informés des conditions suivantes concernant les interfaces avec les navires dans les zones réglementées (R1), notamment pour les changements d'équipage, les services d'avitailleurs et les fournisseurs de service à bord aux écluses situées dans le canal Welland à compter de la date du présent avis.

Rappel sur les interfaces avec les navires dans le canal Welland

Les navigateurs doivent demander l'autorisation d'une interface soit par télécopieur, au numéro (905) 641- 4632, soit par téléphone, au numéro (905) 641-1932 poste 5450 ou 5454, soit par radio VHF avant chaque interface à nos écluses. Cette demande **doit être** présentée à l'avance pour permettre au superviseur d'équipe en service sur le canal de donner son approbation avant que l'interface n'ait lieu.

Avec la poursuite de la mise en œuvre du projet de modernisation et en raison des changements en matière de sûreté maritime dans la région Niagara, l'accès ne sera pas autorisé, ou sera restreint, à certaines écluses selon les indications qui suivent.

Écluse 1	Interfaces permises (si la circulation le permet).
Écluse 2	Interfaces permises (si la circulation le permet).
Écluse 3	Aucune interface.
Écluses en paliers	Aucune interface avec les avitailleurs des navires.
Écluses 4 et 5	Le personnel peut embarquer et débarquer.
Écluse 6	Aucune interface.
Écluse 7	Interfaces permises (si la circulation le permet). *L'accès par le portail pour les piétons du côté ouest sera supprimé.
Écluse 8	Interfaces permises (si la circulation le permet).

ACCÈS AUX ÉCLUSES

Il n'y a que deux périodes pendant lesquelles il est possible d'avoir accès aux écluses :

- 1) Période de 15 minutes avant que le navire atteigne le chaumard, **ou**
- 2) Quand le navire est saisi et amarré par le système AML.

Il n'y a aucun changement aux pratiques actuelles pour les interfaces aux quais, aux quais loués et aux murs d'approches du canal Welland.

La CGVMSL comprend qu'il peut parfois y avoir des besoins spéciaux pour accéder aux écluses visées par des restrictions ou pour lesquelles « aucune interface n'est permise ». Les demandes de ce genre d'accès spécial seront considérées à condition que le Centre des opérations (CO) les reçoive suffisamment à l'avance pour pouvoir les examiner.

Nos installations correspondent à une zone réglementée MARSEC (R1). Il est obligatoire pour toutes les personnes qui accèdent à nos écluses d'avoir une carte d'identité valide avec photo, émise par le gouvernement. Il est également obligatoire que les responsables du navire consentent à l'embarquement, au débarquement ou à la visite. Si les

La Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent
The St. Lawrence Seaway Management Corporation Corporation de Gestion de la

Niagara Region
508 Glendale Avenue
P.O. Box 370
St. Catharines, Ontario
L2R 6V8

Région Misonneuve
151, rue de l'Écluse
Saint-Lambert, Québec
J4R 2V6
Tél. : (450) 672-4115 Téléc. : (450) 672-8493



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System *Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent*

responsables du navire ne donnent pas leur consentement, ou si la réglementation sur la sûreté maritime ou la santé et la sécurité n'est pas respectée, l'interface ne sera pas permise et les personnes sur place devront quitter immédiatement l'écluse.

Accès aux écluses (suite)

1. Les personnes qui demandent accès aux écluses doivent se présenter au tourniquet (poste de signalement) 15 minutes avant l'arrivée du navire au chaumard de l'écluse, ou après que le navire a été saisi et amarré par le système AML.
2. Elles doivent signaler leur présence au tourniquet (poste de signalement) en appuyant sur le bouton de l'interphone qui s'y trouve pour communiquer avec le CO.
3. Elles doivent montrer une carte d'identité émise par le gouvernement (équipage du navire) ou une carte d'identité de la Voie maritime donnant accès aux zones réglementées.
 - Aucun accompagnement ne sera offert par la Voie maritime.
 - Aucun accompagnement nécessaire pour les navigateurs munis d'une carte d'identité valide.
4. L'opérateur du CO fournira les instructions et permettra l'accès à l'écluse après avoir confirmé l'interface prévue avec le navire.
5. Quand les personnes obtiennent l'autorisation, elles doivent se rendre directement à la zone d'attente désignée jusqu'à ce que l'interface soit permise.
 - (Voir le schéma à la fin de l'avis.)

Les autres visiteurs sans laissez-passer R1 de la Voie maritime (ou une autre carte d'identité émise par le gouvernement) qui embarquent ou débarquent doivent être accompagnés à destination et au retour de la zone d'attente désignée. Pour des raisons de sécurité et de sûreté, les personnes et les véhicules doivent rester dans cette zone et ne seront pas autorisés à circuler en dehors de cette zone. L'accès aux bâtiments sur l'écluse n'est pas permis.

De plus, une zone est délimitée par une ligne jaune près du navire (1 mètre). Les personnes qui ont une interface avec le navire doivent demeurer à l'extérieur de cette ligne et dans la zone désignée jusqu'à ce que le pont du navire approche du niveau du mur de garde et que le personnel de bord soit prêt à aider les passagers à embarquer ou débarquer, ou à charger ou décharger l'avitaillement et les provisions. **Le non-respect de ces règles peut entraîner une réduction supplémentaires des lieux et des privilèges d'interface.**

Avitailleurs

Le personnel qui procède au chargement ou au déchargement sur le mur de l'écluse doit procéder comme suit :

- Éviter de franchir la ligne jaune (1 mètre).
- Porter l'équipement de protection individuelle (ÉPI) (casque, bottes de sécurité).
- Les véhicules doivent demeurer derrière les deux lignes jaunes de l'écluse.
- Il est interdit de courir sur le mur de l'écluse.

Débarquement de membres d'équipage et de visiteurs

Les personnes qui débarquent (équipage ou visiteurs) doivent se rendre dans la zone d'attente désignée et y demeurer jusqu'à ce que l'opérateur du CO ait terminé l'éclusage du navire. L'opérateur du CO permettra alors aux membres de

La Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent
The St. Lawrence Seaway Management Corporation Corporation de Gestion de la

Niagara Region
508 Glendale Avenue
P.O. Box 370
St. Catharines, Ontario
L2R 6V8

Région Misonneuve
151, rue de l'Écluse
Saint-Lambert, Québec
J4R 2V6
Tél. : (450) 672-4115 Téléc. : (450) 672-8493



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System *Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent*

l'équipage ou aux visiteurs de se rendre à la barrière pour sortir de l'écluse. Si, en raison de circonstances spéciales, les membres de l'équipage ou les visiteurs doivent sortir immédiatement, le capitaine du navire doit communiquer avec l'opérateur du CO pour demander cette sortie immédiate.

Pour les changements d'équipage et pour l'embarquement ou le débarquement d'autres personnes

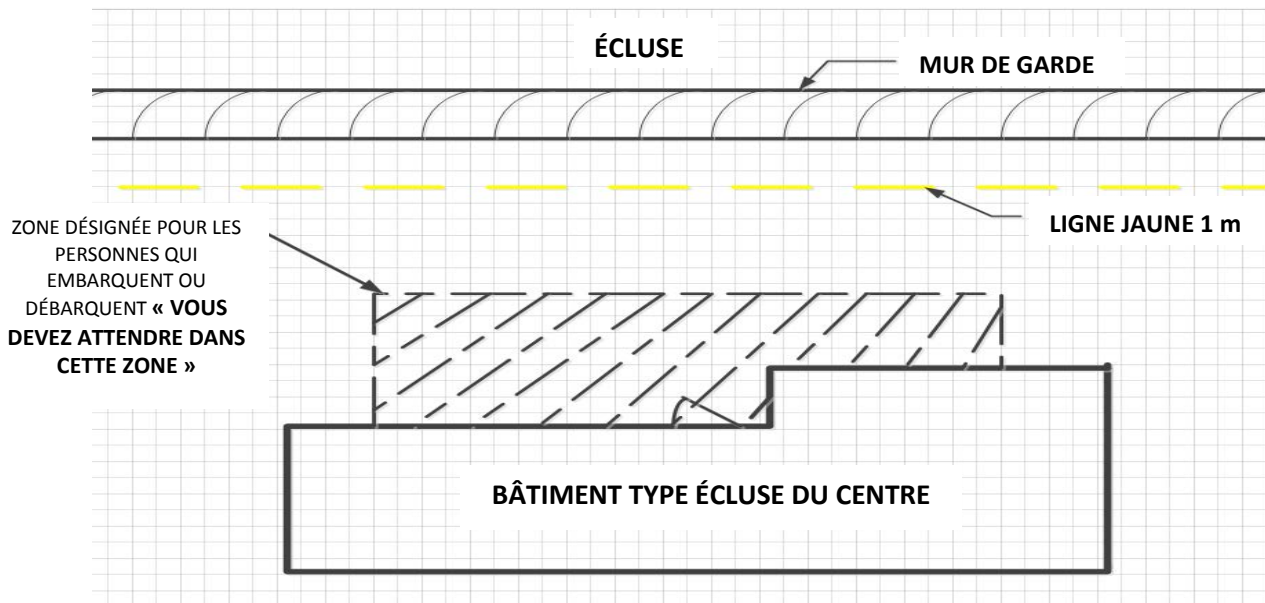
Les renseignements suivants doivent être fournis dans la demande d'embarquement, de débarquement ou de visite :

- La date.
- Le nom du : navire + capitaine + agent.
- Le nom de l'entreprise de livraison qui transporte les personnes.
- L'écluse où l'interface aura lieu.
- La date et l'heure prévues d'arrivée à cette écluse.
- Les noms de toutes les personnes qui embarqueront, débarqueront ou visiteront.

Si une personne se présente à la barrière d'accès de l'écluse sans avoir présenté préalablement une demande formelle d'interface, elle sera tenue de fournir au minimum les renseignements ci-dessus. La personne qui demande de cette façon l'accès à l'écluse doit prévoir un délai supplémentaire pour l'approbation de la demande avant de pouvoir accéder à l'écluse.

Glenn Rutherford
Coordonnateur, soutien des processus
St. Catharines, Ontario

Le 30 mars 2017



La Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent
The St. Lawrence Seaway Management Corporation Corporation de Gestion de la

Niagara Region
508 Glendale Avenue
P.O. Box 370
St. Catharines, Ontario
L2R 6V8

Région Maisonneuve
151, rue de l'Écluse
Saint-Lambert, Québec
J4R 2V6
Tél. : (450) 672-4115 Téléc. : (450) 672-8493